

Poursuivre la mobilisation des services publics

Un bon début de mobilisation

À l'occasion de la demi-journée d'arrêt de travail du 16 décembre dernier, nous avons donné un signal fort de mobilisation. La salle du Faubourg était pleine à craquer et les collègues motivé-e-s à se battre contre les mesures d'économies qui frappent les prestations et les conditions de travail, contre le projet SCORE, et contre les multiples projets de loi qui s'attaquent aux droits du personnel des services publics et du secteur subventionné. Nous étions près de 4000 à la manifestation, et même si le mot d'ordre de grève n'a pas été suivi partout, nombreux sont les services/institutions où les collègues commencent à prendre conscience de la nécessité de se mobiliser et manifestent leur solidarité.

Un Conseil d'Etat méprisant

Cette mobilisation a probablement empêché la coupe supplémentaire de 14 millions au DIP, mais les coupes linéaires de 1% à 2% du budget 2015 ont été adoptées par une majorité d'extrême droite au Grand Conseil (PLR-MCG-UDC), auxquelles s'ajoutent encore 7 millions (70 postes) rabotés à l'Etat, l'annuité ne sera versée qu'à une petite partie des collègues, et d'importantes prestations directes

d'aides sociales sont diminuées. Le Conseil d'Etat continue quant à lui d'ignorer les revendications syndicales, et poursuit son bonhomme de chemin sur le projet SCORE. Pire encore, au lendemain du 16 décembre, il se refusait encore à donner la garantie qu'il respectera les accords qu'il a lui-même signés avec les syndicats, notamment celui de 2012 prévoyant la répartition des cotisations LPP à 2/3 à la charge de l'employeur.

Poursuivre l'effort

Mais nous le savions d'emblée: les mobilisations entamées en 2014 ne seraient qu'un début, les premières pierres d'un rapport de force à reconstruire tout au long de cette législature qui s'annonce très dure pour les services publics. Or, c'est probablement là que résident les premiers résultats de nos actions: la dynamique de mobilisation est lancée, et nous devons la poursuivre, dès la rentrée 2015. C'est pour cette raison que le Cartel intersyndical, dont le SIT est membre, vous invite à participer nombreuses et nombreux aux prochaines échéances de lutte.

Grève le 29 janvier 2015,

précédée d'une

Assemblée du personnel le 26 janvier

20h à la salle du Faubourg

- pour lutter contre les licenciements et les suppressions de postes qui résulteraient de l'adoption du budget 2015,
- pour continuer à reconstruire le rapport de force contre un Conseil d'Etat qui ne veut rien entendre,
- pour forcer le Conseil d'Etat à prendre en compte nos revendications sur le projet SCORE,
- pour forcer le Conseil d'Etat à ouvrir un véritable espace de négociations avec les partenaires sociaux sur sa politique à l'égard des conditions de travail et des ressources à allouer aux services publics et para-publics.

Pour défendre le service public et nos conditions de travail

Pourquoi appelons-nous à la grève ?

Les raisons de la colère du personnel sont nombreuses. En voici les principales.

SCORE : Le Conseil d'Etat refuse toujours d'ouvrir des négociations sérieuses sur le projet SCORE, et menace donc de se passer de l'accord des syndicats pour déposer un projet de loi. Or, s'il passe en l'état, le projet SCORE va changer radicalement la politique salariale en vigueur à l'Etat et les services publics subventionnés :

- Fin de la transparence du système, porte ouverte à l'arbitraire et aux inégalités de traitement ;
- De nombreuses fonctions seront dévaluées : les nouveaux-elles engagé-e-s gagneront nettement moins, et le personnel déjà en place verra son salaire brut gelé pendant des années, voire des décennies, avec également d'importantes répercussions sur leurs retraites.

Aujourd'hui, votre classe de fonction est déterminée selon des critères transparents : elle est évaluée dans cinq domaines (formation, expérience, efforts physiques, efforts intellectuels, responsabilité), avec pour chacun-e une échelle de niveaux, qui octroie un nombre de points dont le total correspond à une classe de salaire. Ces éléments étant connus, le personnel peut contester une évaluation, et lors d'évolution de la fonction, demander une réévaluation. Nous l'avons fait pour de très nombreuses fonctions, souvent avec succès. Avec SCORE, le système est verrouillé : aucune possibilité de savoir comment les points sont attribués, ni à quel échelon telle fonction correspond. Avec SCORE, les salaires seront baissés, parfois augmentés (surtout les cadres), et vous ne saurez pas pourquoi, ni comment agir, cela pendant peut-être 30 ans ou plus.

Depuis le début, les syndicats demandent au Conseil d'Etat des négociations pour ouvrir cette boîte noire et avoir accès aux évaluations. Le Conseil d'Etat s'entête à refuser : pour lui, l'intérêt de l'entreprise privée qui lui a vendu ce modèle l'emporte sur l'intérêt public à connaître les critères de salaires de 30'000 personnes. Le Conseil d'Etat se dit ouvert à la discussion, mais en réalité ne veut entrer en matière ni sur les critères d'évaluation, ni sur le résultat des évaluations, ni le financement du projet. Avec le demi-milliard de pertes fiscales annuelles que la réforme de la fiscalité des entreprises annoncée va générer ces prochaines années, le Conseil d'Etat sera tenté d'utiliser le projet SCORE pour faire encore des économies.

Face à cette perspective inacceptable, nous ne baisserons pas les bras : soit le Conseil d'Etat accepte enfin une négociation ouverte, soit le projet SCORE doit être abandonné. Dans un cas comme dans l'autre, la mobilisation du personnel est impérative.

Baisse des effectifs : La baisse linéaire de budget 2015 de 1% à 2% proposée par le Conseil d'Etat pour tous les services et les institutions subventionnées, et encore aggravée par le Grand Conseil, diminue les effectifs. Pendant ce temps, la population augmente ainsi que les besoins. Les services sont mis sous pression, avec des objectifs qui deviennent souvent intenables. Un cortège de conséquences négatives s'en suit : surcharge, burn out, tensions, engagement de personnel temporaire moins payé, engagement de personnel moins qualifié (moins payé), remplacement de postes fixes par des auxiliaires plus précaires, voire des EDS à un salaire de dumping. Le Conseil d'Etat, notre patron, enclenche lui-même ce mouvement, au lieu de défendre les prestations à la population et nos conditions de travail, et sans avoir accepté ne serait-ce que de discuter avec nous.

Baisse des salaires : Alors qu'à la suite de l'introduction du 13e salaire, le Conseil d'Etat avait pris l'engagement de respecter les mécanismes salariaux, une fois de plus il les bloque. Cette année, pour la première fois dans l'histoire, la fonction publique non seulement perdra du pouvoir d'achat, car les salaires n'ont même pas été indexés au coût de la vie, mais avec l'augmentation de la cotisation CPEG, verra son salaire net diminuer par rapport à 2014. Là-dessus, le Conseil d'Etat n'a même pas voulu ouvrir les négociations. Nous ferons grève pour exiger des améliorations en cas d'excédent budgétaire et des garanties pour 2016 et les années suivantes.

Cotisations à la CPEG : Une nouvelle attaque vise le personnel, par une hausse importante de la part de cotisation que vous devriez payer, alors que la CPEG est à peine mise en place, après 4 ans de négociations syndicales, techniques et politiques, un référendum, et un accord signé avec le Conseil d'Etat. Le personnel paie déjà entre 55% et 65% de la facture de la CPEG, entre hausse des cotisations et baisse des prestations. Or un projet de loi PLR-PDC veut faire passer la répartition des cotisations Etat-personnel de 2/3-1/3 à 50-50. Exemple chiffré : si la loi passait, la cotisation payée par un membre du personnel augmenterait en 2016 de 57%, alors qu'avec la loi actuelle, elle augmentera déjà de minimum 12% par rapport à 2014. Quand on interpelle le Conseil d'Etat sur le respect de l'accord signé avec lui, qui maintient la cotisation à 2/3-1/3, il répond qu'il ne s'est pas penché sur la question (sic !!). Traduction : le Conseil d'Etat ne donne aucune garantie qu'il respectera les accords signés par le passé. Nous voulons le respect des accords.

Les détails d'organisation de la grève du 29 janvier suivront dans un prochain tract et sur www.sit-syndicat.ch

Pensez à des actions sur votre lieu de travail, contactez-nous pour les organiser.